

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 31 décembre 2018, qui font apparaître un actif net de **4.004.085** dinars pour un capital de **3.864.764** dinars et une valeur liquidative égale à **104,059** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 décembre 2018 à **4.023.905** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **3.979.902** dinars, soit 98,91 % de valeurs mobilières et de **43.983** dinars soit 1,09% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,78% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 21 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2018
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	3 979 902	5 241 939
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	300 274
b - Obligations et valeurs assimilées		3 979 902	4 941 665
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	43 983	1 139 999
a - Placements monétaires		0	301 208
b - Disponibilités		43 983	838 791
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.3	0	90
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	90
b - titres de créance échus		0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.4	20	20
a - Débiteurs divers		20	20
b - Immobilisations nettes		0	0
TOTAL ACTIF		4 023 905	6 382 048
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées		0	0
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	8 199	9 839
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	11 621	13 119
TOTAL PASSIF		19 820	22 958
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.7	3 864 764	6 171 739
CP 2 - Sommes distribuables		139 321	187 351
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	41
b - Sommes distribuables de l'exercice		139 318	187 310
ACTIF NET		4 004 085	6 359 090
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 023 905	6 382 048

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2018
(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	48 901	209 680	57 938	318 993
a - Dividende		0	0	0	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		48 901	209 680	57 938	315 590
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	232	18 230	3 153	12 673
a - Revenus des bons de trésor		0	0	0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	0	0	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		232	1 204	219	693
d - Revenus des comptes de dépôt		0	0	0	0
e - Revenus des autres placements monétaires		0	17 026	2 934	6 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		49 133	227 910	61 091	331 666
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	0	0	0	(23 758)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(8 199)	(37 140)	(9 839)	(36 772)
REVENU NET DES PLACEMENTS		40 934	190 770	51 252	271 136
CH 3 Autres charges	4.2.5	(2 521)	(15 049)	(16 765)	(62 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 413	175 721	34 487	208 504
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(31 290)	(36 403)	33 481	(21 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 123	139 318	67 968	187 310
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		31 290	36 403	(33 481)	21 194
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(1 987)	(2 862)	(1 571)	(25 060)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(1 987)	(8 647)	255	2 584
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0	5 785	(1 826)	(26 594)
Frais de négociation de titres		0	0	0	(1 050)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		36 426	172 859	32 916	183 444

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Décembre 2018
(Unité : en dinars)

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	36 426	172 859	32 916	183 444
a - Résultat d'exploitation	38 413	175 721	34 487	208 504
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	(1 987)	(8 647)	255	2 584
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	0	5 785	(1 826)	(26 594)
d - Frais de négociation de titres	0	0	0	(1 050)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	(145 408)	0	(239 540)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 109 891)	(2 382 456)	1 188 064	(4 025 968)
a - Souscriptions	767 647	4 022 609	1 828 810	3 369 493
- Capital	739 700	3 900 600	1 770 100	3 247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 356	19 253	9 167	19 510
- Régularisation des sommes distribuables	24 591	102 756	49 543	102 983
b - Rachats	(1 877 538)	(6 405 065)	(640 746)	(7 395 461)
- Capital	(1 813 200)	(6 193 200)	(621 400)	(7 082 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 456)	(30 766)	(3 292)	(45 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(55 882)	(181 099)	(16 054)	(267 447)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 073 465)	(2 355 005)	1 220 980	(4 082 064)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>				
a - en début de période	5 077 550	6 359 090	5 138 110	10 441 154
b - en fin de période	4 004 085	4 004 085	6 359 090	6 359 090
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a - en début de période	49 214	61 405	49 918	99 761
b - en fin de période	38 479	38 479	61 405	61 405
VALEUR LIQUIDATIVE	104,059	104,059	103,560	103,560
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,86%	3,43%	0,61%	2,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres),
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 3.979.902 dinars au 31 décembre 2018, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	28 766	0,71%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 191	0,18%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	115 062	2,86%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	210 980	5,24%
EO ATL 2013-1	10 000	400 000	415 143	10,32%
EO ATL 2014-1	2 800	56 000	58 599	1,46%
EO BTE 2009	100	1 000	1 012	0,03%
EO BTE 2009	4 900	48 510	49 264	1,22%
EO BTE 2009	100	1 000	1 012	0,03%
EO HL 2013/2	2 000	40 000	42 349	1,05%
EO UBCI 2013	2 500	100 000	103 204	2,56%
EO UBCI 2013	5 000	200 000	206 409	5,13%
TOTAL		1 196 555	1 238 991	30,79%
BTA				
B0319	250	260 750	259 094	6,44%
B0319	100	104 330	103 639	2,58%
B0319	100	104 030	103 633	2,58%
B0319	290	295 887	300 438	7,47%
B0319	300	306 240	310 801	7,72%
B0319	300	306 390	310 804	7,72%
B0319	300	306 540	310 807	7,72%
B0319	300	306 690	310 810	7,72%
B0319	210	214 788	217 569	5,41%
B0319	80	78 464	82 787	2,06%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	372 586	9,26%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 928	0,92%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 015	0,52%
TOTAL		2 722 097	2 740 911	68,12%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		3 918 652	3 979 902	98,91%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		3 918 652	3 979 902	98,91%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 43.983 dinars au 31 décembre 2018, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
DISPONIBILITES	43 983	43 983	1,09%
TOTAL GÉNÉRAL	43 983	43 983	1,09%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde nul contre 90 dinars au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur obligations	0	90
Total des créances d'exploitation	0	90

4.1.4. Autres actifs

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20
Total des autres actifs	20	20

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de 8.199 dinars contre 9.839 dinars au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépositaire	1 800	1 797
Gestionnaire	6 399	8 042
Total des opérateurs créditeurs	8 199	9 839

4.1.6. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de 11.621 dinars contre 13.119 dinars au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts à payer	30	46
Contribution sociale de solidarité *	200	0
Commissaire aux comptes	10 008	11 547
CMF (redevance & Publication)	1 331	1 480
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	40	34
Total	11 621	13 119

* Cette rubrique renferme la charge encourue au titre de la contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales instituée par l'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2017

Montant (en nominal)	6 140 500
Nombre de titres	61 405
Nombre d'actionnaires	521

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	3 900 600
Nombre de titres émis	39 006
Nombre d'actionnaires nouveaux	150

Rachat effectués

Montant (en nominal)	6 193 200
Nombre de titres rachetés	61 932
Nombre d'actionnaires sortant	234

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital en nominal au 31 Décembre 2018	3 847 900
Sommes non distribuables*	(14 375)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	31 239
Capital au 31 Décembre 2018	3 864 764

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 647)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 785
Frais de négociation de titres	0
Résultat non distribuable	(2 862)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	19 253
Régularisation des S.N.D sur rachats	(30 766)
Régularisation des S.N. D	(11 513)
Sommes non distribuables	(14 375)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2018 au 31.12.2018 à 48.901 dinars contre 57.938 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	48 901	209 680	57 938	315 590
Revenus des titres OPCVM	0	0	0	3 403
Total	48 901	209 680	57 938	318 993

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2018 au 31.12.2018 à 232 dinars contre 3.153 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	0	0	0	5 406
Intérêts sur comptes courants	232	1 204	219	693
Revenus des autres placements monétaires	0	17 026	2 934	6 574
Total	232	18 230	3 153	12 673

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.10.2018 jusqu'au 31.12.2018 ainsi que de la période allant du 01.10.2017 jusqu'au 31.12.2017 se présentent comme suit:

Désignation	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des comptes de placements	0	17 026	2 934	6 574
Revenus des autres placements monétaires	0	17 026	2 934	6 574

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste présente pour la période allant du 01.10.2018 au 31.12.2018 une valeur nulle contre la même valeur pour la même période de l'exercice précédent. Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	0	0	0	0
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	0	0	0	23 758
Total	0	0	0	23 758

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2018 au 31.12.2018 à 8.199 dinars contre 9.839 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	6 399	29 943	8 042	28 514
Rémunération du dépositaire	1 800	7 197	1 797	8 258
Total	8 199	37 140	9 839	36 772

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2018 au 31.12.2018 à 2.521 dinars contre 16.765 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 075	5 032	1 363	6 697
Rémunération commissaire aux comptes	804	7 987	6 504	21 478
Publicité et publications	329	1 305	329	1 304
Agios, frais bancaires et autres charges	18	73	18	71
Impôts et taxes	95	452	407	858
Contribution sociale de solidarité *	200	200	0	0
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	0	8 144	32 224
Total	2 521	15 049	16 765	62 632

* Cette rubrique renferme la charge constatée au titre de la contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales instituée par l'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.